



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme LIEGEOIS - DEKEYSER demeurant Rue Joseph Dechamps 23 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Venelle Grand Bon Dieu du Tour à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°48L, 48F.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale qui aura une superficie totale de 128 m², une toiture à 2 versants en tuiles de tons noir et des briques de tons gris/beige.

Elle sera composée d'un volume principal autour duquel s'articulent 2 volumes secondaires à toiture plate, le 1er situé en façade avant et le 2ème au niveau de la façade droite et se prolonge sur la façade arrière. Le volume principal est implanté parallèlement à la voirie avec un recul de 9,80 m par rapport à la voirie et 3,64 m par rapport à la limite latérale gauche.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts aux prescriptions sont les suivants :

- la construction ne sera pas implantée dans la zone de décrochement même partiellement comme prévu dans les prescriptions mais juste derrière comme les autres constructions voisines ;
- le volume secondaire occupe plus du tiers du développement de la façade de la construction à laquelle il est accolé ;
- l'ensemble des baies n'est pas dominé par une dominante verticale ;
- les volumes secondaires sont à toiture plate et pas en pente ;
- les élévations seront exécutées en briques de parement de teinte gris/beige au lieu d'être en briques rugueuses de teinte foncée dominante rouge ou brun ou peintes en blanc.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27 avril au 11 mai 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 16 avril 2021